

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,
Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1,
Vu les travaux d'enfouissement des réseaux, réalisé par l'entreprise HP ELEC – 1010 impasse du Houlet – 62370 GUEMPS.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit au droit des travaux Place Jean-Jaurès face à la Mairie du **Mardi 28 Mai 2024 au Lundi 3 Juin 2024**.

Article 2 : : La pose de signalisation sera assurée par le demandeur.

Article 3 : - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Lumbres,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Monsieur HIVIN Pierre
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 27 Mai 2024.

Marie-Laurence BERQUEZ
Adjointe au Maire.



Acte rendu exécutoire

le **27 MAI 2024**